

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE**  
**ARRÊTÉ N° 2026-324 :**  
**Portant réglementation de la circulation et du stationnement**  
**69 rue de la Touche**  
**Pour permettre le stationnement de véhicules de chantier**

**Le Maire de la commune de La Flotte,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2212-5, L.2213-1 au L.2213-6,  
Vu le Code de la Route et principalement les articles R. 411-7 à R 411-8,  
Vu le Code de la Voirie Routière,  
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,  
Vu l'arrêté du 07 juin 1977 relatif à la signalisation de routes et autoroutes et ses modifications ultérieures,  
Vu la demande de :

**KREA RENO**  
**24 RUE DU BASTION ST NICOLAS**  
**17000 LA ROCHELLE**

**Considérant** que les travaux ou interventions de toutes natures sur les voies relevant de la police du maire nécessitent certaines restrictions au droit des chantiers,

**Considérant** que pour permettre le stationnement de véhicules de chantier, des accidents et des encombrements pourraient se produire si la circulation et le stationnement n'étaient pas réglementés 69 rue de la Touche

**ARRÊTE :**

**ARTICLE 1 :** Du mercredi 1<sup>er</sup> juillet 2026 à 8h00 au vendredi 31 juillet 2026 à 18h00

Le stationnement de tout véhicule sera interdit 69 rue de la Touche, au droit du chantier, pour permettre le stationnement de véhicules de chantier, par l'entreprise « KREA RENO ».

**ARTICLE 2 :** La pose, la surveillance et l'enlèvement de la signalisation réglementaire seront assurés par l'entreprise « KREA RENO ».

**ARTICLE 3 :** Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux qui seront transmis aux Tribunaux compétents.

**ARTICLE 4 :** Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie et le service des Polices sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**Pour Ampliation :**

- Le commandant de la Brigade de Gendarmerie de Saint Martin de Ré,
- Le Service des Polices,
- KREA RENO.

Fait à La Flotte, le 9 juin 2026

Le Maire,

Jean-Paul HÉRAUDEAU

Pour le Maire absent,  
le 1er adjoint  
Loïc SONDAG

